

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**KRONES celerol L 7101**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH  
Böhmerwaldstraße 5  
93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

N° Fax +49 9401 70-3696

e-mail [kic@kic-krones.com](mailto:kic@kic-krones.com)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

[sdb\\_info@umco.de](mailto:sdb_info@umco.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium.  
Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n°

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

1272/2008 (CLP).

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium			
	- 939-603-7 - 01-2119978241-36	Skin Sens. 1B; H317	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-

#### Ingrédients additionnels

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		Contient <3% d'extrait de DMSO (IP 346).	
	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25	-	>= 50,00 - < 70,00	% en poids
2	DESTILLATS LOURDS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ		Contient <3% d'extrait de DMSO (IP 346).	
	64742-52-5 265-155-0 649-465-00-7 01-2119467170-45	-	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

## Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

## Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Brouillard d'eau; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Oxydes métalliques

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Mettre les personnes en sûreté. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

mécanique sur le lieu de travail.

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium</b>			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	25,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	35,26	mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium</b>			-	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	2,50	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	12,50	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	8,70	mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE		
	compartiment écologique	Type	Valeur		
1	<b>Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium</b>		-		
	Eau	eau douce	0,10	mg/L	
	Eau	eau marine	0,10	mg/L	
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,00	mg/L	
	Eau	eau douce sédiment	45211,00	mg/kg	
	concerne : poids sec				
	Eau	eau marine sédiment	45211,00	mg/kg	
	concerne : poids sec				
	sol	-	36739,74	mg/kg	
	concerne : poids sec				
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000,00	mg/L		

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

## Equipement de protection individuelle

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.) : P

### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile  
Temps de passage > 10 min

### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>
solide
<b>Etat/Couleur</b>
pâte
beige
<b>Odeur</b>
caractéristique
<b>pH</b>
Donnée non disponible.
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>
Donnée non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>
Donnée non disponible.
<b>Température de décomposition</b>
Donnée non disponible.
<b>Point d'éclair</b>
Donnée non disponible.
<b>Température d'inflammation</b>
Donnée non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>
Le produit n'est pas explosif.
<b>Inflammabilité</b>
Le produit n'est pas inflammable
<b>Limites inférieure d'explosion</b>
Donnée non disponible.
<b>Limites supérieure d'explosion</b>

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

Donnée non disponible.

## Pression de vapeur

Valeur	<	0,001	hPa
Température de référence		20	°C

## Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

## Densité relative

Donnée non disponible.

## Densité

Valeur		0,91	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C

## Solubilité dans l'eau

Remarque/s	insoluble
------------	-----------

## Solubilité

Donnée non disponible.

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

## Viscosité

Donnée non disponible.

## Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Donnée non disponible.

#### Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7
DL50		>	2000 mg/kg de poids

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

Espèces	corporel
Méthode	lapin
Source	OCDE 402 ECHA / Read across

## Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7

Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Méthode	Local Lymph Node Assay
Source	ECHA
Évaluation	sensibilisant

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

## Cancérogénicité

Donnée non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

## Danger par aspiration

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aiguë)
-----------------------------------

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7
LL50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA / Read across		

## Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7
LE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA / Read across		

## Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de calcium	-	939-603-7
LE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA / Read across		

## Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.



# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

## 12.8 Autres informations

### Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE)

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 21.06.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020

Région: FR

1907/2006.

## **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

## **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### **Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760805